



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 11069

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation des établissements privés sous contrat, et plus particulièrement sur les demandes du syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique d'Indre-et-Loire. Le syndicat professionnel estime que les lois adoptées par le passé, comme la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, ont permis l'existence d'une véritable paix scolaire en France. Pour pouvoir répondre à de nouvelles attentes de la société, il serait souhaitable qu'une refonte des différents textes soit envisagée pour réduire les possibilités de disparités dans l'enseignement, que ce soit au niveau du statut des enseignants que des moyens financiers. Le SPELC souhaite que le Gouvernement prenne en compte les attentes des personnels et des parents d'élèves de l'enseignement privé. Aussi il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de ses intentions quant à son action ministérielle concernant les établissements privés sous contrat, et plus particulièrement la suite qu'il entend réserver à ce dossier ainsi qu'aux préoccupations du SPELC.

Texte de la réponse

La situation des établissements d'enseignement privés, sous contrat avec l'Etat et la nature juridique du contrat des maîtres de ces établissements, régies par la loi Debré du 31 décembre 1959 et ses textes d'application, se sont complexifiées au fil des ans, sous l'effet conjugué de la mise en oeuvre des lois de décentralisation et de l'évolution des jurisprudences de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat. Des demandes convergentes de clarification juridique ont été exprimées par les représentants des établissements, des maîtres, et des parents d'élèves. C'est pourquoi un groupe de travail sur cette question a été mis en place à l'automne 2002 auprès du directeur de cabinet du ministre chargé de l'enseignement scolaire. Ce groupe d'études et de réflexion s'est assigné pour objectif de réaliser une analyse partagée des principaux sujets juridiques pendants.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11069

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 473

Réponse publiée le : 17 mars 2003, page 2070